

MESSAGE DU PRESIDENT DE LAUSANNE REGION

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2012 A JORAT-MENTHUE

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir notre assemblée printanière dans la nouvelle Commune de Jorat-Menthue. C'est sous la conduite de M. Rapin, Syndic de Villars-Tiercelin, que les autorités des 5 communes fusionnées avaient décidé au printemps 2011 de maintenir leur appartenance à Lausanne Région. Je les en remercie ici très officiellement ; vous nous confirmez que l'union fait la force de notre association, fortement implantée dans le tissu socio-économique vaudois. Notre action ne se situe pas dans « l'esprit de clocher » de nos villes et de nos villages, mais dans un esprit ouvert à la région, celle dans laquelle se meuvent les 269'000 habitants de nos 29 communes membres.

En propos liminaires, j'adresse en votre nom un très cordial salut aux Autorités et aux habitants de Jorat-Menthue, emmenés par leur Syndic M. Patrick Keller, et je les remercie de nous accueillir ici à Villars-Tiercelin. Un salut particulier à Madame la Préfète Anne Marion Freiss, et à Messieurs les Préfets Jean-François Croset, Marc Etienne Piot et Etienne Roy, qui représentent le Conseil d'Etat, ainsi qu'à tous les représentants des autorités politiques, des milieux économiques, académiques et associatifs. Merci aux représentants des médias qui nous font l'honneur de couvrir nos débats.

Une fois n'est pas coutume, j'ai le plaisir de saluer en « séance plénière » notre nouvelle Déléguée à la promotion économique, Mme Irina Sakharova Quitt, ainsi que son assistante Mme Séverine Turin. Nos deux collaboratrices ont empoigné avec vigueur les nombreuses tâches qui égayent le quotidien des soutiens à notre économie, dont ces jours la mise en place du Trophée PERL, avec la complicité active de notre chargée de communication Mme Silva Muller Devaud et de Jessica Tschabold.

Un certain nombre de communes membres me prient d'excuser leur absence, pour cause de collusion d'agendas avec une séance de schéma directeur. Pour éviter ce genre de désagrément, Lausanne Région avait mis en ligne sur son site internet, début 2011, un agenda que je ne peux que vous recommander vivement de consulter, puis d'alimenter avec vos propres obligations. La technique est en marche ; sachons lui emboîter le pas.

Avant d'entrer dans le vif des sujets, j'ai le plaisir de passer la parole au Primat de Jorat-Menthue, village qui n'a pas encore de sobriquet, mais qui devrait « trouver son bonheur » parmi ceux des 5 communes fusionnées. Pour la défense du patois vaudois, je ne résiste pas au plaisir de vous les citer : Les Cougnés – Les Fêtelins – Les Medza-papey – Lè Rondze-tsin et les Tavans. M. Keller vous avez la parole.

Mesdames et Messieurs,

Pour mon 29^{ème} message à l'assemblée générale de Lausanne Région, le syndrome de la page blanche a bien failli frapper. Heureusement, la politique cantonale aura tôt fait de raviver mes neurones !

Dans quelques jours, nous allons sortir d'un très long, que dis-je, d'un trop long parcours consacré aux élections de nos trois niveaux institutionnels. Si les communes ont ouvert les feux au printemps dernier, avec ça et là quelques promesses électorales plus utopistes que pragmatiques, la campagne fédérale aura vu se déchaîner toutes les passions, particulièrement celle promettant de « raser gratis », tout en cachant sous le manteau de la vertu l'obligation de « tondre le contribuable » pour atteindre les objectifs issus des promesses qui ne rendent que les fous joyeux.

Si la campagne sur le plan cantonal a eu meilleure tenue, elle n'en a pas moins développé son lot de propositions, sans jamais aborder de front leur mode de financement. Une chose paraît acquise : quelle que soit la majorité au pouvoir, une constante semble immuable, celle consistant à faire assumer aux communes les conséquences financières de la réorganisation de notre société.

Oui, Mesdames et Messieurs, le bilan de la législature cantonale qui s'achève est bon, que dis-je, excellent. Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas ce niveau institutionnel qui a payé la plus grosse part de la facture qui en découle. En fin stratège, le Conseil d'Etat a su manœuvrer le « paquebot vaudois » pour que les passagers y trouvent des vrais motifs de satisfaction. Quelques rares « passes d'armes » au sein du Grand Conseil ont vu émerger ponctuellement le souci issu des nouvelles lois pour les communes.

Je n'ai ni lu ni entendu dans les discours vantant les mérites de leurs auteurs, ni dans les supports électoraux appelés à les reconduire au gouvernail, le mot « MERCI » adressé aux communes, celles qui voient année après année leur marge du « librement disponible » fondre comme neige au soleil. Au contraire, une « ponction fiscale musclée » sur les communes, dans le cadre de la réorganisation policière, aura permis à nos édiles cantonaux de « bomber le torse » devant l'électorat, grâce au cadeau d'un point d'impôt cantonal. Les 50.- de « rabais » pour 100'000.- de revenu imposable sont d'ores et déjà insuffisants pour payer les placebos, aptes à lutter contre l'aigreur d'estomac provoqué par cette mesure, aux responsables des finances communales.

Il est triste, Mesdames et Messieurs, de devoir constater qu'en matière de gestion publique entre niveaux institutionnels il en va comme en matière économique : la moralité et l'empathie doivent céder leur place au plus fort ; seul compte la légalité de la « manœuvre » et les juristes de la Couronne sont passés « maîtres en la matière ». Si je vous ai cité la police, c'est pour ne pas prendre l'exemple des lois liées à nos enfants, pour lesquels un superbe arsenal a vu le jour, permettant leur plein épanouissement. Nous les armons pour appréhender un avenir qui ne sera pas tendre avec eux, et c'est tant mieux. Mais était-ce, une nouvelle fois j'ose le dire, une raison suffisante pour désarmer financièrement les communes, en ne leur laissant que l'embarras du choix.

Depuis la profonde crise qu'a traversé le canton au milieu des années 90, l'appel à la solidarité des communes au profit du canton aura parfaitement fonctionné, en monnaie « sonnante et trébuchante », représentant plus de 2 milliards de nos francs du 21^{ème} siècle. Aujourd'hui, cet argent manque cruellement aux communes, dont certaines risquent fort de trébucher si leurs ressources ne devaient plus progresser à relativement court terme. Oui, Mesdames et Messieurs, nombreuses sont

les communes qui sortent « sonnées » de cette législature, la plus réussie pour celles et ceux qui nous ont « asséchés » !

Je vous et nous souhaite sincèrement qu'au soir du 1^{er} Avril nous ne nous trouvions pas face à une nouvelle farce, et que le nouveau Gouvernement et notre nouveau Parlement prennent enfin la mesure de la situation des communes. Il ne suffira donc plus de publier un communiqué faisant état de leur bonne santé financière pour s'affranchir de la réalité des chiffres. Toutes proportions gardées, l'endettement effectif des communes devrait représenter cette année, à peu de chose, la situation du canton il y a 8 ans. Puissent nos élus cantonaux décréter un moratoire sur tout projet de loi qui génère des nouvelles charges pour le niveau communal, et reprendre à leur charge celles transférées dans le cadre du processus d'assainissement des finances cantonales.

Nous fêtons cette année le 10^{ème} anniversaire de la mise en marche du « train agglomération », mis sur les rails en première suisse avec le projet-pilote de l'agglomération lausannoise. Ce travail, en parfaite collaboration avec les instances fédérales et cantonales, a été jugé suffisamment exemplaire pour recevoir les félicitations et la reconnaissance financière de la Confédération. Les 18 communes financièrement concernées de Lausanne Région, rejointes en 2005 par celles de Région Morges, ont porté haut le PALM, en l'alimentant de projets réalistes et dont le financement repose sur plusieurs partenaires.

Aujourd'hui, alors que le PALM 2007, dit de 1^{ère} génération, voit les premiers projets passer du stade de l'étude à celui de la réalisation, certains élus locaux constatent avec effarement que la part du financement promis par le canton n'a toujours pas fait l'objet d'un exposé des motifs au Grand Conseil. Je parle ici particulièrement de la mobilité douce, chère au cœur des communes qui verraient ainsi leurs habitants changer de mode de déplacement. Non, Mesdames et Messieurs, à part quelques vagues propos, pour ne pas dire des effets de manche, mélangeant allégrement les financements de tous les partenaires, nous n'avons toujours pas d'engagement formel du canton. Le vrai danger qui en découle se situe au niveau de la Confédération. Si celle-ci devait constater que nous faisons du « sur place » avec nos projets qu'elle a déjà accepté de cofinancer, elle ne manquerait pas de nous recalculer pour le cofinancement de nos projets à venir.

Plus préoccupante est l'utilisation rhétorique à tout va du « trop provisionné » pour la péréquation fédérale, soit les fameux 500 millions de bénéfices réapparus opportunément l'été dernier, pour expliquer, avec moult tableaux, l'effort considérable du canton en faveur de la mobilité. Cet écran de fumée ne saurait cacher le dramatique retard, pour ne pas dire l'absence de tout investissement majeur pour la mobilité en faveur des habitants de notre canton en général, et des 5 agglomérations en particulier, depuis des lustres. Pour mémoire, nos agglomérations assument les charges liées à 75 % de la population vaudoise, et les autres 25 % ont besoin des prestations des agglomérations. Aujourd'hui, certains élus prennent un malin plaisir à parler de répartition équitable entre les régions pour justifier leur refus de regarder en face les conséquences de leur immobilisme. Diviser pour régner, telle semble être la nouvelle méthode employée.

Dans 100 jours, nous devons impérativement déposer à Berne le PALM 2012, dit de 2^{ème} génération. Les travaux pour définir les besoins à l'orée de 2015 – 2018 se mènent de front avec ceux relatifs à la mise en œuvre du PALM 2007. Inutile d'épiloguer sur l'extraordinaire surcharge de travail que provoquent ces projets, que ce soit au niveau communal, régional ou cantonal. Et plutôt que de trouver dans le Conseil d'Etat un partenaire qui permette aux projets de s'inscrire dans une stratégie

globale, nous sommes confrontés à un report des décisions essentielles pour la future colonne vertébrale de nos axes forts. Sachant que chaque axe fort nécessite des mesures d'accompagnements, et que celles-ci doivent trouver leur développement dans les communes, nous assistons à un jeu malsain dont l'usager sera le grand perdant, si les priorités des régions ne sont pas en adéquation avec celles que le Conseil d'Etat décidera en mai prochain.

Fort de ce qui précède, sous la coordination de Lausanne Région, les 5 schémas directeurs du PALM, qui incluent Région Morges, sont arrivés à une position commune, quant à la priorisation des axes forts pour le PALM 2012. Doivent être inscrits en priorité A :

- Le métro M3, indispensable pour désengorger le nœud de transport entre la gare de Lausanne et le centre-ville. Si la Confédération investit un milliard dans la gare de Lausanne, ce n'est pas pour les beaux yeux des vaudois, mais bien pour combler un retard chronique dans la gestion du flux des trains et de leurs usagers. Mais à quoi bon les amener à bon port, si c'est pour les laisser sur le quai du M2 ?
- La prolongation du tram Flon-Renens en direction de son terminus à Bussigny représente le seul moyen pour réussir l'accueil de nouveaux habitants et emplois dans l'Ouest lausannois. Vouloir attendre de savoir « qui de la poule ou de l'œuf sera le premier » démontrerait le peu de cas que font nos autorités cantonales des planifications communales et régionale.

Dans le PALM 2012, il y a aussi le volet des priorités B :

- Nous demandons instamment l'inscription du LEB dans cette catégorie, afin qu'à l'orée des années 2020, il puisse circuler à la cadence de 7.5 minutes, en passant sous la partie concernée de l'avenue d'Echallens. Ne pas entendre cette demande pourrait être compris comme du mépris à l'égard des communes bordant cette ligne, qui appellent leurs habitants à préférer la « brouette d'Echallens » à leur « moteur à explosion ».

Oui, Mesdames et Messieurs, ces projets ont un coût certain. Mis en regard de la très forte participation des communes, de leurs habitants et des entreprises à l'embellie financière du canton, c'est la moindre des choses que de leur offrir un vrai « retour sur investissement », et non des « pseudos rabais fiscaux ». J'ai eu la chance de pouvoir exprimer dans le 24 Heures du 7 juillet 2010 le point de vue suivant : *que le canton veuille se transformer en banque, soit, mais que ce soit en banque d'investissements*. Les entreprises ont montré l'exemple en investissant massivement, ces dernières années aux prévisions conjoncturelles moroses ; il est grand temps que l'Etat apprenne le « goût du risque entrepreneurial », pour assurer l'avenir du canton.

Un autre dossier mérite son lot de « volée de bois vert » envers notre Gouvernement : il s'agit de celui relatif à la gestion des déchets. Pour mémoire, une fois connue la décision de l'été 2011 du Tribunal fédéral sur la non-conformité du projet de taxe forfaitaire de Romanel-sur-Lausanne, le Conseil d'Etat a décidé de ne rien décider, les communes étant souveraines ! Il est intéressant de constater que la souveraineté des communes n'est jamais rappelée lors du transfert de charges financières. Par contre, ce motif tombait bien à propos pour éviter d'avoir à se « salir les mains » avec des sacs poubelles.

Aujourd'hui, une Commission du Grand Conseil, présidée par Madame la Syndique de Bussigny Claudine Wyssa, a rendu son verdict : le Conseil d'Etat devra « ôter ses gants » dans ce dossier ; tel

est du moins la proposition qui sera faite au Parlement. Reste que la décision précitée du Tribunal fédéral rend avec effet immédiat hors la loi les communes qui ne respectent pas le principe du « pollueur – payeur » dans leur gestion des déchets.

Lausanne Région, qui par le biais de sa Commission spécialisée, avait « planché sur le sujet » ces dernières années, a réactivé ses travaux en ouverture de législature. Aujourd’hui, nous pouvons tirer un immense coup de chapeau à nos délégués dans la commission « déchets » des secteurs, et surtout à leur président, M. Jean-Daniel Luthi, qui s’est démené et continue à le faire en présentant le concept sur l’entier, ou presque, du canton. Comme nous sommes ici à Lausanne Région, je me cantonnerai à vous donner le résultat de l’enquête faite auprès de nos 29 communes. Une conférence de presse agendée au 3 avril dans les locaux de Tridel présentera les résultats au-delà des frontières de notre association. Alors, quid de Lausanne Région ?

Sur nos 29 communes, 25 ont choisi le système de la taxe au sac et 4 celui de la taxe au poids. Ces deux systèmes ne sont pas antinomiques ; la taxe au poids trouve sa parfaite justification dans un environnement « sous contrôle », comprendre dans un périmètre où l’on se connaît et se respecte. Tel que l’a exprimé notre hôte de ce jour dans l’émission « à bon entendeur » de mardi, la gestion du système dans son village ne pose pas de problèmes particuliers, les habitants jouant bien le jeu et les récalcitrants, amateurs du tourisme de leurs déchets, prenant le risque de se faire amender dans les communes voisines.

Ce système de taxe au poids, avec sa carte à puce, ne trouve malheureusement pas grâce dans les centres urbains et péri-urbains. Pour s’en convaincre, il suffit de demander aux TL le nombre d’actes de vandalisme que subissent leurs distributeurs de titres de transport, et je ne vous parle pas des bancomats et autres services électroniques de proximité à la population. Sachant que les frais techniques font partie du calcul du coût de la taxe sur les déchets, le « citoyen-contribuable » en ferait inévitablement les frais.

La taxe au sac s’est donc tout naturellement imposée comme le système le plus efficace dans 25 de nos communes. Vous avez, tous ou presque, assisté à nos séances organisées dans vos secteurs, pour que je n’aie pas à revenir sur le modèle de gestion proposé, et qui n’a pas appelé des commentaires particuliers. Il est par contre important de rappeler ici que ce qui doit être commun, c’est le modèle et le prix du sac à ordures. Seule cette façon de faire permettra à nos habitants de l’acquérir au gré de leurs achats dans les commerces de toute l’agglomération. Vous admettez avec moi qu’à l’heure où vous remplissez votre déclaration d’impôt par Internet, devoir se déplacer dans les administrations communales en vue d’acheter des sacs poubelles aurait quelque chose de parfaitement désuet.

S’agissant du délai de mise en place pratique de ce nouveau modèle de gestion des déchets, la plupart des communes prévoient la date du 1^{er} janvier 2013. Celles qui ne pourraient pas respecter cette date de mise en œuvre devront, soit fermer les yeux sur le tourisme des déchets, soit « gendарmer » les « petits malins ». Reste à établir un projet de règlement-type. Les travaux sont bien « emmanchés », avec l’appui du service cantonal concerné. Je rappelle ici que chaque commune est souveraine sur le système qu’elle souhaite mettre en place et sur son mode de financement. Seul le prix selon le modèle du sac sera à 100 % commun. Espérons que le reste du canton suive notre démarche, et nous pourrions dire que « le vaudois est un et indivisible ».

Et pour mettre un terme à la critique de l'instance supérieure, une question provocante : puisque les communes, au travers de leurs associations régionales arrivent à se coordonner, le moment ne serait-il pas venu de revoir fondamentalement les tâches de l'Etat, centralisateur quand ça l'arrange et ravageur de temps pour nous quand ça le dérange ?

Pour conclure, permettez-moi de vous rappeler la prochaine échéance de notre association : rendez-vous pour tout le monde mercredi 4 avril prochain à 18 heures à Beaulieu, à l'occasion du dixième anniversaire du Trophée PERL. Non seulement les lauréats nous présenteront en 3 D des projets véritablement novateurs, mais nous ferons un zoom sur le passé, aussi en 3 D. Votre effort sera récompensé par la partie récréative et gustative qui suivra la cérémonie. Merci aux communes qui, en plus de leur apport financier, contribuent à éteindre la soif des lauréats et du public. Si vous ne vous êtes pas encore inscrits, les collaboratrices de Lausanne Région sont ici présentes pour noter votre présence.

Quant au PALM, le samedi 2 juin sera mis à profit pour présenter aux habitants de la région le projet de 2^{ème} génération et faire le bilan sur celui de 2007. Nombre d'entre nous seront sur le pont, pour accompagner nos techniciens et techniciennes issus de nos communes et des schémas directeurs. Votre visite à Beaulieu le 2 juin sera la récompense des personnes qui travaillent avec pugnacité pour assurer notre qualité de vie de demain.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim

Belmont, le 28 mars 2012